

# Sur le Pont

La newsletter du projet d'amélioration des accès au pont de Tancarville

Octobre 2015 # 03



crédits photos : Patrick Boulien

Sécurité et fluidité du trafic routier - Intégration paysagère et environnementale

## La clause d'insertion sociale sur le chantier AAPT

### Edito



### Militer pour la bonne clause

Avec un taux de chômage important, les acteurs économiques se mobilisent pour imaginer des solutions permettant le retour à l'emploi.

Depuis que les clauses sociales ont trouvé leur place dans les marchés publics, on constate que le dispositif est parfaitement compatible avec la logique économique des entreprises et qu'il rend possible la création de véritables trajectoires professionnelles pour les personnes.

La CCI du Havre a tenu à s'engager dans une démarche d'insertion à l'occasion de ce chantier, considérant que les entreprises ne peuvent se désintéresser de l'exclusion et du chômage.

L'expérience montre que les clauses sociales dans les marchés ne sont pas véritablement contraignantes pour les entreprises. Elles sont

à appréhender comme une approche originale et pertinente qui positionne les personnes en insertion au centre de la logique commerciale des entreprises. La démarche d'insertion n'est ni un frein à la qualité, ni un frein au bénéfice financier.

Défendons les bonnes clauses pour un entrepreneuriat responsable !

**Claire GRIVEL, Directrice des Concessions à la CCI du Havre**

# Pont de **Tancarville**

## Des améliorations pour 2016

### L'insertion par l'activité économique : une évolution liée aux nouvelles pratiques des entreprises

#### Qu'est-ce qu'une clause d'insertion sociale ?

Les clauses sociales sont apparues dans les marchés publics en 1990 et constituent un outil de lutte contre les exclusions.

Les bénéficiaires d'une clause sociale d'insertion peuvent être des jeunes peu ou pas qualifiés, des demandeurs d'emploi de longue durée, des bénéficiaires des minima sociaux, des travailleurs handicapés, des seniors...

Il s'agit, en réservant à ces personnes des heures de travail dans le cadre des marchés publics, de leur faciliter l'accès à l'emploi et de leur permettre de développer de nouvelles compétences socioprofessionnelles ou de décrocher la première expérience.

La clause sociale est, en quelque sorte, une porte vers le marché classique du travail.

#### En pratique : le chantier de construction de la nouvelle gare de péage

##### La CCI du Havre : le donneur d'ordre

La CCI du Havre a introduit une clause d'insertion sociale dans l'appel d'offres concernant la construction du nouveau bâtiment d'exploitation du pont de Tancarville. En effet, ce chantier présentait l'avantage de se dérouler de manière « close », à l'écart de toute circulation de véhicules ou d'engins de chantier. Dans le cahier des charges de l'appel d'offres, il est prévu que le titulaire du marché public aurait pour obligation d'attribuer 5% des heures de travail à un public en besoin d'insertion.

##### L'entreprise attributaire et l'ETI\* : recrutement et embauche

Le marché pour la construction du nouveau bâtiment d'exploitation a été attribué à l'entreprise normande

Abscis Bertin qui s'est engagée à affecter, dans le cadre de la clause, 1008 heures de travail sur une mission de coffrage et de banchage, fin 2014 - début 2015. Pour trouver des salariés éligibles au dispositif d'insertion, Abscis Bertin s'est appuyé sur l'agence Humando du Havre, entreprise de travail temporaire experte de l'insertion par l'économie (membre du réseau Addeco Insertion).

\* ETI : Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion

##### Les bénéficiaires sur le chantier

Florence Riou, Responsable de recrutement et d'accompagnement chez Humando a sélectionné et recruté quatre personnes qui sont intervenues sur le chantier de construction géré par Abscis Bertin, dont deux pour les travaux de coffrage et de banchage.

Les deux salariés qui ont réalisé l'essentiel des heures de travail et qu'elle a accompagnés tout au long du chantier ont donné entière satisfaction à l'agence et à l'entreprise.

## L'INSERTION SOCIALE N'EST PAS UN FREIN À L'EFFICACITÉ DES ENTREPRISES



**Barbara DELOBETTE, Directrice  
de l'agence Humando\* du Havre**

L'insertion par l'économie est trop peu connue, mais elle présente globalement un réel bénéfice pour la société toute entière. Chaque personne qui sort de la précarité et des minima sociaux, qui revient dans un cycle « de droit commun » et d'intégration sociale durable, accède à nouveau à la consommation, à des droits à la formation, au système de santé, à l'impôt.

Le retour sur investissement est très positif pour chaque nouveau parcours d'insertion. Les salariés que nous suivons bénéficient d'une relation pédagogique ou « de coaching » très appuyée qui s'avère efficace pour faire face à la réalité du marché de l'emploi, et cela grâce à la mise en relation directe avec un réseau d'entreprises engagées. Cela suppose de la part d'Humando un accompagnement de deux ans vers une entrée durable dans l'emploi : accueil, diagnostic, évaluation, recherche d'entreprises et d'emplois, résolution de problèmes périphériques à l'emploi...

Contrairement à ce que l'on pourrait penser, l'insertion sociale n'est pas un frein à l'efficacité

des entreprises, bien au contraire ! S'appuyer sur Humando permet aux entreprises de répondre à des besoins en personnel tout en offrant aux salariés l'assurance d'une construction de parcours professionnel réussi. Nous mettons l'accent sur la qualité du suivi et l'accompagnement en continu des salariés. Cela donne également la possibilité à l'entreprise d'élargir ses pratiques de recrutement avec des candidatures riches d'expériences diverses au sein de différents secteurs d'activité. Enfin, les entreprises qui sollicitent notre agence pour répondre aux clauses sociales dans le cadre des marchés publics, peuvent obtenir auprès de nous une offre complète en lien avec la maîtrise d'œuvre.

\*HUMANDO est une agence d'emploi solidaire conventionnée par la DIRECCTE depuis 1996. A ce titre, elle met en place des parcours d'insertion professionnelle individualisés d'une durée maximale de 24 mois avec un objectif d'insertion durable de 70%. Durant ce parcours, les salariés alternent des périodes de mise à disposition auprès des entreprises et des périodes d'intermissions mises à profit pour la qualification professionnelle et la recherche d'emploi.

## LE PARCOURS GAGNANT DE CHARLES TAZI



**Charles TAZI, salarié Humando pendant le chantier**

Charles TAZI a 25 ans lors de son inscription chez Humando. Il est alors titulaire d'un Bac Pro « Maintenance des véhicules et matériels ». Charles, qui n'a pas trouvé de travail dans sa spécialité, décide alors de changer de voie et postule sur un contrat de professionnalisation de coffreur-bancheur par l'intermédiaire de la Mission Locale.

A l'issue de cette formation, il s'inscrit chez Humando et démarre une mission chez Sogéa Nord-Ouest\* en tant qu'aide coffreur-bancheur qui durera un an. Humando va lui offrir plusieurs formations : coffrage traditionnel, banches grandes hauteurs, CACES nacelle R386, élingage.

Après cette expérience, Humando propose à Charles diverses missions (démolition, ouvrier du bâtiment, manœuvre) qu'il accepte en attendant de trouver un poste de coffreur-bancheur.

Il effectuera une mission de trois mois dans l'entreprise CMEG\* qui recherchait un ouvrier du bâtiment pour son chantier ISEL.

En 2014, Abscis Bertin contacte l'agence pour le chantier au Pont de Tancarville. Dans le cadre de la clause d'insertion sociale, l'entreprise recherche des coffreurs-bancheurs. Humando propose alors une mission d'une durée de 4 mois à Charles qui lui permet de réaliser des travaux qui font appel à différentes compétences : lecture de plans, coffrage traditionnel, coulage de béton et ferrailage, pose de prédalles, montage de planchers, mise en sécurité du chantier.

A l'issue de cette mission, Humando reprend contact avec les différentes entreprises où Charles a travaillé précédemment. En effet, ses deux années d'agrément IAE (insertion par l'activité économique) arrivent à terme. CMEG qui est en phase de travaux de finition sur le chantier ISEL embauche de nouveau Charles. Puis en juin 2015, CMEG franchit le pas et le recrute en CDI sur un poste de coffreur bancheur. Un parcours gagnant-gagnant !

\*Tous les chantiers où Charles a travaillé pour Humando étaient soumis à la clause d'insertion sociale.



**CCI LE HAVRE**

CCI Le Havre - Lettre d'information du projet d'amélioration des accès au pont de Tancarville.

Directeur de la publication : Patrick Le Cerf - Rédaction : Marianne Dalloz - Conception et réalisation : Pixell  
www.pixell.fr - Crédits photos : Patrick Boulen et CCI Le Havre - Contact : Service communication de la CCI  
du Havre - Mail : mdalloz@seine-estuaire.cci.fr Tél. : 02 35 55 27 29

## LE CHANTIER EN BREF

### Accès Nord

Des chaussées provisoires et un nouveau régime de priorité ont été mis en service aux abords de la gare de péage actuelle.

Cela a permis la déconstruction de l'ouvrage d'art portant le flux Bolbec – Pont de Tancarville, et prépare la phase de création des nouveaux échangeurs sur la tête nord, dès le transfert de la gare de péage rive sud.



### Giratoire Nord

Un nouvel ouvrage d'art permettra d'éviter le passage de l'actuel giratoire, actuellement générateur d'un bouchon chaque soir. Ses fondations sont terminées et les remblais de la future voirie sont en phase finale de réalisation.

### Accès sud

La construction de l'infrastructure de la nouvelle gare de péage est terminée (bâtiment d'exploitation, galerie technique souterraine, barrière de péage...), la pose des cabines et des équipements nécessaires au fonctionnement de la gare de péage (bornes de paiement, éclairage, liaisons électriques et informatiques...) est en cours ; la jonction avec l'autoroute vers Paris va bientôt être mise en service (phase provisoire), pour terminer l'aménagement de l'échangeur sur cette zone (bretelles d'échange notamment, et déconstruction des anciennes voiries).



Un rond-point provisoire a été mis en place devant la future gare de péage pour maintenir l'ensemble des échanges pendant cette phase. Les règles de priorité mises en œuvre ont vocation à favoriser le flux principal Le Havre - Paris.

### Impact des travaux de voirie sur la circulation

Les restrictions de circulation sur une seule voie mises en place pour permettre la sécurisation du trafic et des zones de chantier ont été efficaces puisque l'on ne déplore ni bouchon supplémentaire, ni accident.

### Travaux en sous face du pont

Les travaux prévus sous le pont de Tancarville sont en cours ; ils concernent la mise en place d'une conduite d'eau potable et d'un système de collecte des eaux de ruissellement, mais également l'installation d'un système de défense incendie.



## En pratique

Retrouvez nos diaporamas sur : [www.pontsnormandietancarville.fr](http://www.pontsnormandietancarville.fr)

- Rubrique «amélioration des accès Pont de Tancarville» / «suivre les chantiers»

- Pour connaître les conditions de circulation sur le pont, contactez le répondeur du service d'exploitation : Tél. : 02 35 39 65 60
- Abonnez-vous à notre alerte SMS en envoyant vos coordonnées par mail à [ponts@seine-estuaire.cci.fr](mailto:ponts@seine-estuaire.cci.fr)



Pour plus d'information sur l'avancement du chantier, consultez le site internet de la CCI : [www.pontsnormandietancarville.fr](http://www.pontsnormandietancarville.fr)